



TRÉVOUX – RUE[S] DES ARTS

CAHIER DES CHARGES POUR L'OBTENTION D'UN ATELIER D'ARTISTE OU D'ARTISAN D'ART



Article 1 – Contexte du projet RUE[S] DES ARTS

Un patrimoine naturel et historique remarquable

Implantée dans un site naturel remarquable en bord de Saône, entre Dombes et Beaujolais et aux portes du Grand Lyon, Trévoux, petite cité de 7 000 habitants, a une histoire riche et singulière. Elle fut notamment la capitale de la principauté de la Dombes du XV^e au XVIII^e siècle. Sa richesse patrimoniale est, entre autres, constituée d'un château fort médiéval, d'un centre historique dans lequel est située la rue du Port - première RUE[S] DES ARTS, un Parlement aux décors somptueux, d'une apothicairerie et de façades remarquables. Trévoux ne manque pas d'attraits historiques mis en valeur par des circuits balisés, des visites guidées organisées par l'office de tourisme ou par les associations locales lors de manifestations culturelles diverses. Ce cadre historique bordé par la Saône est propice au développement de l'art et de l'artisanat en général.

Forte de ces atouts, la ville de Trévoux mène depuis une vingtaine d'années une politique de valorisation de son patrimoine naturel, historique et culturel pour le développement de son attractivité touristique.

Depuis 2008, Trévoux et la communauté de communes Dombes Saône Vallée - dont Trévoux est la charnière principale -, bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire », unique dans le département de l'Ain. La richesse de son patrimoine a également permis à la ville d'obtenir le label des « Plus beaux détours de France ».

Un cadre de vie attractif

Trévoux constitue un pôle administratif et économique majeur du Sud-Ouest de l'Ain. La communauté de communes Dombes Saône Vallée est composée de 19 communes englobant 36 000 habitants, à 25 kms de Lyon (inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco), entre Dombes et Beaujolais.

Chef-lieu de canton, la ville accueille de nombreux services publics (centre hospitalier, gendarmerie, tribunal d'instance, trésor public, maison de l'emploi et de la formation,...) et des commerces de proximité en centre-ville.

La ville œuvre quotidiennement pour son embellissement à travers la valorisation du centre-ville, des quartiers historiques et de sa décoration florale, qui lui a valu d'être labellisée « 2 Fleurs » par les villages fleuris.

La Saône et les hauteurs de Trévoux offrent un cadre paysager apaisant dans lequel la nature à toute sa place et qui permet aux habitants et aux visiteurs d'en profiter pleinement.

Trévoux, qui a toujours été sensible au développement durable, a lancé une démarche d'Agenda 21 en 2009, dans laquelle le tourisme est intégré.

Le cadre de vie de Trévoux et son site lui ont permis d'avoir le label « Station verte ».

Attraits touristiques

Trévoux et son territoire disposent d'attraits touristiques importants : son patrimoine, lié à la cité historique et ses environs, son écrin paysagé préservé, bordé par la Saône, qui offre des activités proches de la nature (haltes fluviales, randonnées pédestres, cyclotourisme, etc.), et des activités de loisirs.

Le positionnement des rues concernées par la RUE[S] DES ARTS, dans le cœur historique, à proximité des bords de Saône et des parkings, leur offrent une position stratégique pour accueillir les nombreux touristes (promeneurs, plaisanciers, campeurs, clientèles des futurs hôtels, Lyonnais...).

Trévoux est aussi une escale importante des paquebots-croisières qui circulent sur la Saône et le Rhône et acheminent de nombreux touristes internationaux.

L'Office de tourisme Trévoux Dombes Saône Vallée, lui aussi situé entre le bas-port et l'entrée de la vieille ville, offre un point de fixation et de passage des touristes en direction de la RUE[S] DES ARTS.

Plus largement, l'offre touristique à proximité, située en Dombes et Val de Saône, bénéficie de pôle d'attractions majeurs et diversifiés qui attirent de nombreux visiteurs (Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes, village d'Ars-sur-Formans, le Beaujolais, la Saône et les étangs de la Dombes, Lyon, etc.).

Développement culturel et touristique

Au bas de la rue du port, première RUE[S] DES ARTS, un espace culturel intercommunal (apothicairerie, médiathèque, pavillon des arts, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, école de musique, cinéma).

En vis-à-vis de cet espace culturel, l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon accueille depuis 2017 le Musée Trévoux et ses Trésors ainsi que l'Office de tourisme intercommunal Ars-Trévoux. Ainsi prend forme le nouveau visage de ce quartier, dédié à l'art, à la culture et au tourisme !

Cette démarche de développement du secteur sera suivie par une évolution quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement et de restauration, avec notamment un projet de restructuration de l'ancien Hôtel de l'Europe en restaurant, au bas de la rue du Port- RUE[S] DES ARTS.

La place de la Passerelle, espace charnière entre les bords de Saône et l'entrée dans le centre historique est située elle-aussi en bas de la rue du Port.

En bords de Saône, dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, un parcours didactique et ludique sur le thème « L'eau et les hommes » invite à une itinérance sur le territoire autour de plusieurs sites remarquables.

À proximité du centre historique, et donc de la RUE[S] DES ARTS, des infrastructures de tourisme sont déjà existantes telles que Kanôpée Village de Trévoux (camping, haltes nautique et camping-cars) et le site de baignades Les Cascades qui attire en moyenne 60 000 visiteurs par an.

Le développement touristique de Trévoux et de la Dombes Saône Vallée, dans lequel s'inscrit le projet de RUE[S] DES ARTS, s'élabore dans une démarche valorisant un tourisme durable, respectueux de l'environnement et des populations. Il sera accessible aux personnes en situation de handicap

(signature de deux contrats avec la Région Rhône-Alpes : "Territoire Ecotouristique Exemplaire" et "Territoire de Tourisme et Loisirs Adaptés").

Article 2 – Description générale du projet RUE[S] DES ARTS

Le projet

Par délibération en date du 19 mars 2007, le conseil municipal a approuvé le projet de faire de la rue du Port, une rue des Arts, en favorisant l'installation d'artistes et d'artisans d'art. Pour entériner le développement souhaité du projet, les rues adjacentes à la rue du Port sont progressivement intégrées au projet, avec la mise à disposition d'autres ateliers-galerias, d'où l'appellation au pluriel du projet : RUE[S] DES ARTS.

Dans une volonté de valorisation des métiers d'art et du développement culturel et touristique de son territoire - et en particulier du secteur de la vieille ville, la Ville de Trévoux a donc réhabilité plusieurs locaux destinés à devenir des ateliers ou des ateliers-galerias d'artistes et d'artisans d'art.

Aujourd'hui, une dizaine de créateurs ont rejoint cette belle aventure...

L'appel à projet

Aujourd'hui, la Ville de Trévoux lance un nouvel appel à candidatures pour le développement du projet RUE[S] DES ARTS. **Les rues concernées par ce nouvel appel à candidatures, situées dans le cœur historique de Trévoux, sont : Grande rue et rue de l'Herberie**

Afin de favoriser leur installation, la Ville de Trévoux s'engage à proposer des ateliers à **loyers attractifs, ainsi que des baux souples, courts et adaptés à l'activité.**

Par ailleurs, dans le cadre d'une recherche de diversification des activités au cœur de la vieille ville, la commune souhaite établir un cadre de discussion ouvert avec les créateurs, à l'intérieur duquel des engagements partagés seraient convenus, selon les locaux, l'activité proposée, etc...

À titre indicatif, outre son activité de création, d'exposition et de vente au sein de son atelier, la Ville de Trévoux sollicitera le candidat retenu à s'engager sur :

- **Une plage minimale d'ouverture**, *par mesure de cohérence avec les autres locaux en termes d'attractivité (et en concordance avec le marché de la création) : D'avril à décembre : ouverture minimale d'1 week-end par mois (le 1^{er} du mois), du vendredi au dimanche, comprenant une amplitude horaire quotidienne d'ouverture au public de 5h minimum.*
- **Une implication ponctuelle dans la vie locale :**
 - A titre d'exemple :
 - Participation aux événements de la vie locale (exemples : Journée Européennes des Métiers d'Art, Journées Européennes du patrimoine, diverses manifestations à vocation culturelle, touristique ou éducative).
 - Possibilité d'animation pédagogique et artistique, à destination des scolaires, des enfants, des habitants, des touristes, etc.
 - Visites à thèmes organisées avec l'office de tourisme notamment pour les artisans d'art.

Par ailleurs, il existe une association regroupant les artistes de la vieille ville : L'Art et la Manière. Les créateurs de la RUE[S] DES ARTS pourront y prendre part.

Sur le site internet de la mairie, un espace est dédié au projet « RUE[S] DES ARTS » où chaque artiste bénéficie d'un lien vers son propre site.

Article 3 – Locaux disponibles

>Trois locaux

- Un local de 60 m², situé 11 rue de l'Herberie
- Un local de 41 m², situé 4 rue de l'Herberie
- Un local de 65m², situé 40 grande rue

Mise à disposition

Mise à disposition pour 24 mois, reconductible.

⇒ *Bail : 24 mois avec un loyer privilégié.*

Selon leur disponibilité au moment de la sélection, d'autres locaux pourront être intégrés à cet appel à candidatures ou à un prochain appel à candidatures.

Article 4 – Modalités de candidature, critères d'éligibilité et de sélection

Le Candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre artiste ou artisan d'art et exercer son activité à titre professionnel.
- Avoir une activité d'œuvres originales régulière constituant une part importante de son activité.
- Fabriquer sur place l'essentiel de sa production.
- Avoir pour activité dans son atelier de la Rue[s] des Arts : la création, l'exposition, la vente, la démonstration. L'activité d'enseignement est acceptée au sein du local.
- Pour les artistes : justifier d'une affiliation à la Maison des artistes datant de moins de trois mois (ou en cours).
- Pour les artisans d'art : justifier d'une inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat datant de moins de trois mois (ou en cours). Le statut d'auto entrepreneur est accepté.

- Les candidatures :

Critères de sélection :

- Pertinence, faisabilité et qualité du projet d'installation dans la RUE[S] DES ARTS.
- Type d'activité proposée, en vue d'obtenir une diversité de créateurs au cœur de la vieille ville.
- Formalités explicitées dans le formulaire de candidature ci-joint.

Les candidatures en binôme ou groupes de créateurs sont admises.

Sont exclus de toute candidature, tout membre du Comité de sélection de la RUE[S] DES ARTS, ainsi que leur conjoint, leurs ascendants et descendants.

Modalités de candidature :

Le formulaire de candidature, complété et signé, ainsi que ses pièces jointes, doivent être remises à la Mairie de Trévoux dans les délais impartis.

Article 5 – Constitution du dossier de candidature

Le formulaire de candidature peut être obtenu :

- Par téléchargement sur le site de la Mairie de Trévoux : <http://www.mairie-trevoux.fr>
- En le retirant en mairie (place de la Terrasse à Trévoux), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 18h, et le samedi de 9h à 12h.
- Par courrier, en faisant une demande préalable par courrier (mairie, place de la Terrasse, BP 604, 01606 Trévoux cedex) ou par courriel (contact@mairie-trevoux.fr). Le demandeur joindra à sa demande une enveloppe libellée à son adresse et affranchie au tarif en vigueur pour recevoir le dossier de candidature et le présent règlement.

Le dossier de candidature devra impérativement être transmis par voie électronique

Il comprendra :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé
- Les informations et pièces jointes demandées :
 - ✓ Votre n° SIRET ou n° d'inscription à la Maison des artistes (accompagné de l'attestation d'affiliation)
 - ✓ Un curriculum vitae actualisé (2 pages recto/verso maximum) précisant votre formation, votre expérience, votre situation professionnelle, votre démarche artistique.
 - ✓ Vos références : press book (le cas échéant), réseau, participation à des expositions, liens avec les institutions et organismes culturels de Rhône-Alpes, ...
 - ✓ Une dizaine de reproductions photographiques ou photocopies couleur de vos œuvres les plus récentes, **avec mention obligatoire du format, de la technique et de la date de réalisation.**
- ✓ Une lettre de motivation, détaillant :
 - Votre projet de création au sein de l'atelier, de la RUE[S] DES ARTS (périodes d'ouverture, créations etc...),
 - Des propositions d'implication dans la vie locale,
 - Un volet économique répondant aux questions suivantes :
 - Quel est le prix moyen d'une vente de vos créations ?
 - Vivez-vous de votre activité ? Si oui, quel chiffre d'affaire avez-vous déjà réalisé ? Si non, avez-vous une source de revenu annexe ?
 - Quelles sont vos perspectives économiques en vous installant à Trévoux ?

Le dossier de candidature devra être intégralement complété par le(s) candidat(s).

La date limite de réception des dossiers de candidature est le 31 mai 2018 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire
Mairie de Trévoux
Place de la Terrasse
01600 TREVOUX**

La Mairie de Trévoux se réserve le droit de repousser la date d'échéance de réception des dossiers de candidature.

Article 6 – Examens des dossiers, sélection des candidats et installation

L'examen des dossiers et la sélection des candidats seront confiés à un comité de sélection spécifiquement réuni pour l'attribution des ateliers de la RUE[S] DES ARTS.

Le comité de sélection sera composé de professionnels compétents, d'élus et de techniciens de la commune.

Le choix des candidats retenus par le comité de sélection est souverain et ne sera, dès lors, susceptible d'aucune réclamation, plainte ou contestation de la part des candidats.

Une liste d'attente sera constituée dans le cas où un candidat retenu refuserait l'attribution.

Dans l'hypothèse où la qualité des dossiers transmis par les candidats serait jugée insuffisante par le comité ou incompatible au projet de la RUE[S] DES ARTS, ce dernier ne serait pas tenu d'attribuer les locaux disponibles.

À la suite de la sélection sur dossier, un entretien avec chaque candidat sélectionné sera organisé. La décision définitive suivra cet entretien.

Dans le cas où les circonstances l'exigeraient, la Mairie de Trévoux pourra, sans que les candidats ne puissent prétendre au moindre préjudice, annuler ou reporter l'attribution des locaux.

Article 7 – Communication

La Mairie de Trévoux pourra diffuser ou utiliser des illustrations des créations des candidats retenus dans le cadre d'une promotion de la RUE[S] DES ARTS ou dans le cadre d'un programme de communication plus globale.

La Mairie de Trévoux se réserve la possibilité d'organiser toute opération de communication liée à la RUE [S] DES ARTS.

Article 8 – Informatique et libertés

Les candidats sont informés que les informations à caractère personnel les concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de gestion de l'attribution des ateliers. Chaque candidat autorise la Mairie de Trévoux, responsable du traitement, à conserver ces informations et à en faire usage pour les besoins du projet RUE[S] DES ARTS.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Pour toute demande, écrire à : Monsieur le Maire, Mairie de Trévoux, place de la Terrasse, BP 604, 01606 Trévoux cedex.

Article 9 – Valeur contractuelle et modification du cahier des charges

La participation pour tout candidat au processus de sélection pour l'attribution des locaux de la RUE[S] DES ARTS implique l'acceptation sans réserve du présent cahier des charges.

En outre, la Mairie de Trévoux se réserve la possibilité d'apporter toute modification au présent cahier des charges, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Tout candidat sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au processus de sélection, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Pour tout renseignement complémentaire : 04 74 08 73 73, ou contact@mairie-trevoux.fr

<http://www.mairie-trevoux.fr/Culture-sport-associations/Culture/Rue-s-des-Arts>